

✕ Anne Verjus

Le sens de la famille

« Le privé est politique », affirmaient les féministes dans les années 1970. C'était dire que dans la sphère familiale se jouaient la plupart des inégalités sociales : non seulement celles du monde domestique, mais également celles du monde politique et du monde professionnel. Par privé, qu'entendaient-elles ? Non pas la sphère de l'intimité, mais celle de la conjugalité. Il n'y a d'inégalité qu'à partir du chiffre deux. C'est toujours par rapport à un autre qu'on observe un écart. C'est dans et par le couple que s'expliquent, depuis la Révolution, les différences de droits entre les hommes et les femmes : droits électoraux, droits dans le mariage, droits dans le monde du travail. Différences de droits mais aussi différences d'exercice de ces droits : il n'a pas suffi d'instaurer l'égalité pour que celle-ci soit effective. Ainsi, la parité dans la sphère politique a-t-elle été instaurée pour combler l'écart entre le droit et la pratique.

Aujourd'hui, c'est toujours par le couple que les sociologues expliquent l'asymétrie dans la prise en charge des tâches domestiques à l'arrivée du premier enfant. De cette asymétrie naît une moindre potentialité pour les femmes sur le marché du travail : soit qu'elles l'anticipent et choisissent des métiers leur laissant du temps pour prendre en charge le travail parental et domestique ; soit qu'on l'anticipe à leur place en ne leur confiant pas les postes à responsabilité, les plus exigeants en termes de mobilité et de disponibilité. Ce qui est vrai sur le marché du travail l'est aussi dans le monde de la politique. Soit elles évitent cette carrière, soit elles peinent en dépit de la parité à convaincre de leur disponibilité dans un monde encore largement bâti sur la norme androcentrée du sacrifice de sa vie familiale. Depuis que le mouvement féministe nous a alerté.e.s sur la nécessité d'une égalisation conjugale pour parvenir à l'égalité dans la sphère publique, peu de changements ont eu lieu :

« Si l'on ne considère que les actifs ayant un emploi, en dix ans, le temps journalier consacré par les femmes au travail domestique a baissé de 22 minutes et celle des hommes a augmenté... d'une petite minute. Au total, en 1999, elles prenaient en charge 66 % du temps imparti à ces tâches au sein du foyer, contre 63 % en 2010. Les femmes consacrent 3h26 en moyenne par jour à faire le ménage, les courses et s'occuper des enfants, contre 2h pour les hommes.

Les progrès sont donc bien lents. Au rythme actuel, il faudrait des décennies pour arriver à l'équilibre entre hommes et femmes au sein du couple. »

Observatoire des inégalités, 5 mars 2012

Au vu de ce constat, si l'on devait interroger le sens que pourrait prendre la famille dans les années à venir, quelles pistes se présenteraient-elles ?

Pour répondre, il faut d'abord s'entendre sur ce que « famille » veut dire. On dit que l'enfant « fait » la famille ; autrement dit, que c'est désormais le lien de filiation qui suffit à « faire famille ». Seul lien indissoluble, parce qu'il échappe encore au contractuel, le lien de filiation

renvoie la définition de la famille à l'inconditionnel et à une pérennité qui s'apparenterait à l'éternité (on reste le parent d'un enfant même lorsqu'il est mort). Un enfant, un parent, et c'est une « famille » qui naît. Le couple est donc, malgré le conjugalisme persistant, hors jeu : notre définition du familial, en tout cas, s'en passe ; du moins, se passe-t-elle du couple parental. Car il faut s'entendre, aussi, sur ce que « couple » signifie. Il y a toutes sortes de couples et tous ne génèrent pas des inégalités. Si c'est à l'arrivée de l'enfant que se renforcent les asymétries, alors c'est le couple parental qui est en cause. Mais aussitôt, précisons : le couple parental cohabitant. Car la résidence alternée — encore rare — a depuis longtemps montré ses vertus en matière d'égalisation : dans l'obligation de s'occuper d'un enfant du lundi au dimanche, quelle que soit la manière, souvent genrée, de le faire, il y a les bases matérielles, c'est-à-dire au moins temporelles et spatiales, d'un processus de rapprochement des formes maternelle et paternelle des soins apportés à l'enfant. C'est donc moins la parentalité en soi qui crée des inégalités que son exercice sous un même toit. Parlons alors de parentalité conjugale cohabitante pour qualifier la famille qui aujourd'hui produit le plus d'inégalités dans l'espace domestique et par là, dans l'espace social.

Allons plus loin : cette parentalité conjugale cohabitante accroît ses effets inégalitaires après la séparation. Aujourd'hui, un père peut choisir de ne pas assumer sa part du travail parental ; indifférente, la législation se tait lorsque le couple cohabite, renvoyant ces inégalités à de la « négociation » ; démunie, cette même législation se tourne vers la mère lorsque le père fait défaut après la séparation. La mère n'a alors plus d'autre choix que d'assumer un travail parental à quasi temps complet, augmentant alors les inégalités produites par la parentalité cohabitante. Rappelons que dans 80% des cas, c'est elle qui a la charge principale de l'enfant, en accord avec le père.

Devant un tel constat, comment ne pas penser d'autres formes familiales ? On peut en proposer au moins deux. La plus évidente serait une disjonction, d'emblée, des lieux de vie. Pourquoi les parents ne s'installeraient-ils pas, dès le sevrage de l'enfant, dans des lieux de vie séparés, alternant la prise en charge de l'enfant de manière égalitaire ? Cela éviterait à l'enfant de connaître la douleur de voir se séparer l'inséparable (les parents tels que présentés dans la mythologie conjugaliste) ; cela aurait évidemment pour effet de faire cesser quasi automatiquement la discussion — quand il y en a — autour de qui fait quoi dans l'espace commun.

L'autre forme possible, plus radicalement en rupture avec le conjugalisme, serait la disjonction du parental et du conjugal : on pourrait envisager l'accès à la parentalité en dehors des relations amoureuses. Car si la parentalité est un lien indéfectible à l'enfant, elle est aussi, très souvent, un lien indéfectible à l'autre parent. On ne défait pas si aisément les relations avec l'autre parent et on les fait encore moins facilement disparaître. Sans parler des passions ou des conflits, passés ou réactualisés, le passé ne s'efface pas et maintient une présence, des contacts, sinon une relation. Sachant cela, ne vaut-il pas mieux choisir un parent dans le cercle des amitiés solides plutôt que dans la sphère d'un amour soumis à la variation des désirs ?

Ces propositions choqueront. Ou laisseront indifférents tant elle paraissent relever de l'utopie. Pourtant, des personnes déjà les mettent en pratique. Les parents homosexuels ont tracé la voie. Des parents hétérosexuels, revenus du couple cohabitant comme du couple à durée indéterminée, ont suivi. Pourquoi n'y regarderions-nous pas de plus près ?